

SEANCE DU 24 JUIN 2014

TARIFS CANTINE ET GARDERIE SCOLAIRES : ANNÉE SCOLAIRE 2014 – 2015

Le Conseil Municipal, après discussion sur les tarifs des repas de la cantine scolaire et de la garderie à appliquer à la prochaine rentrée scolaire, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

REPAS CANTINE : il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année 2014-2015, soit :

* Elèves du RPIC (Communes de Crevant-Laveine et Vinzelles) : repas standard	2,60 €
* Elèves communes extérieures au RPIC : repas standard	4,40 €
* Repas adultes	5,70 €

Une participation de 1,66 € est demandée à la commune de VINZELLES pour les élèves de sa commune déjeunant à la cantine, afin que leurs élèves puissent bénéficier du même tarif que les enfants domiciliés à CREVANT-LAVEINE

GARDERIE

Le tarif des tickets de garderie reste inchangé : 1,10 € pour une demie heure

Les membres du Conseil Municipal DECIDE également de rendre la garderie gratuite pour le 3^{ème} enfants des familles ayant 3 enfants scolarisés au groupe scolaire.

FOURRIERE ANIMALE: DESIGNATION D'UN REFERENT

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de la Mairie de Clermont-Ferrand lui présentant le dossier de consultation des entreprises pour la fourrière animale 2015-2016. Il explique ensuite qu'il a donné un accord favorable à ce dossier et que cette présentation n'a été soumise à aucune remarque

Concernant le suivi de ce dossier, il est nécessaire de désigner un « référent fourrière ».

Après discussion, il est DECIDE, de désigner Monsieur MUCHEMBLED Guy, adjoint au Maire en temps que « référent fourrière ».

COMPTE RENDU : COMMISSION ECOLE

L'assemblée est informée que la proposition de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires est validée, les T.A.P. auront donc lieu les vendredis après-midi comme évoqué précédemment.

Après le retour des questionnaires distribués aux parents d'élèves, il a été constaté qu'environ 30 enfants participeraient aux T.A.P. les vendredis de 13h30 à 16h30 et environ 15 enfants les mardi et jeudi de 13h30 à 15h00.

Deux personnes encadrantes seraient nécessaires : Mesdames Annick CHAUFFOUR et Dominique ROBILLON, employées communales assureront ce nouveau travail.

Les activités seront mises en place tout au long de l'année.

Pour la période allant de septembre à Toussaint il s'agira d'activités manuelles, jeux de société et coloriage, jardinage ... qui sont peu coûteuses et qui permettront une mise en place plus adaptée.

Des propositions d'activités sont arrivées en Mairie et devront être étudiées.

AMICALE DE L'ECOLE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser à l'Amicale de l'École une subvention pour le voyage scolaire au Puy du Fou des 3 et 4 juillet 2014 des élèves de CM1 et CM2, comme évoqué lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il a été voté le budget.

Le montant de cette participation est calculé en fonction du nombre d'élèves de CREVANT-LAVEINE participants à ce voyage.

Après discussion, il est proposé de fixer le montant de cette subvention à 30 € par élève, soit un montant total de 870 € (29 élèves)

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité : de verser la somme de 870 €

COMPTE RENDU : COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la visite générale faite précédemment par la commission bâtiments, des travaux ont été effectués.

Il est proposé d'installer une sonorisation pour la salle polyvalente : Monsieur Franck DEJOB, Conseiller Municipal a fait réaliser des devis par deux entreprises. Une décision sera prise prochainement.

Des panneaux de limitation de vitesse à 30 Km/h et fin de limitation de vitesse à 30 km/h ont été installée par les employés communaux au rond point des Six Pierres.

Défibrillateur : installé sur le mur extérieur de la salle polyvalente, à droite de la porte d'entrée principale, par l'Entreprise RIGAUD.

Une formation concernant l'utilisation de ce matériel est à prévoir.

COMPTE RENDU : COMMISSION VOIES ET RESEAUX

Monsieur François GARMIS, Adjoint au Maire, informe que des devis ont été demandés à trois entreprises (COLAS, EIFFAGE et BILLET) pour la réfection des voies de différentes zones de la Communes.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL : « CHEZ TABLE »

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande faite par une famille domiciliée « Chez Table » concernant un terrain communal situé en face de leur propriété.

L'étude de cette demande doit être approfondie : une visite sur place est prévue pour mesurer le terrain.

SBA : MISE EN PLACE DE CONTENEUR A TEXTILES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du SBA concernant la mise en place de conteneurs à textiles dans les Communes.

Cette mise en place est effectuée à la charge du SBA et est destinée au dépôt par les administrés des textiles qui seront ensuite récoltés par le SBA.

Après discussion les Membres présents du Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité : d'accepter la mise en place d'un conteneur à textile sur la Commune ;

un contact sera pris avec le SBA afin de déterminer l'endroit d'implantation de ce conteneur.

MOTION : LA MODERNISATION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DU PAYS

Le Conseil Municipal de CREVANT-LAVEINE prend acte de la décision de la réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme en date du 16 mai 2014 durant laquelle la motion suivante à été adoptée.

« La modernisation de l'organisation territoriale du pays (collectivités et services de l'Etat) est un véritable enjeu pour notre république. Elle nécessite un large débat public et ne saurait se réduire à une approche strictement budgétaire et médiatique du « millefeuille territorial ».

La réduction du nombre de régions, la suppression des conseils généraux et la refonte de l'intercommunalité annoncées par le Président de la République et le Premier ministre ne seront pas sans conséquences sur la cohésion territoriale de la France et la mise en œuvre des services publics de proximité. Une réforme d'une telle ampleur ne peut être conduite dans la précipitation, sans concertation avec les populations, les territoires et les élus.

L'égalité des citoyens et des territoires devant les services publics suppose le maintien d'un échelon départemental de proximité, à mi-chemin entre le bloc communal et intercommunal d'une part et des régions agrandies d'autre part. le département est l'échelon pertinent des solidarités sociales et territoriales et la collectivité départementale est un partenaire indispensable aux communes et intercommunalités.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme demande : qu'un large débat associant élus et citoyens soit ouvert sur l'organisation administrative et territoriale de la France ;

que toute réforme territoriale ait pour objectifs premiers l'efficacité des services publics de proximité et l'égalité des territoires, dans l'esprit de la décentralisation des années 1980 ;
que l'échelon départemental de proximité, garant des solidarités sociales et territoriales, soit maintenu ;

que la clause générale de compétence des communes, départements et régions soit maintenue jusqu'à la mise en œuvre de la réforme ».

Comme l'a fait l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, le Conseil Municipal de Crevant-Laveine adopte cette motion avec 12 vote POUR et 1 vote CONTRE.

SIAD : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE DES CANTONS DE LEZOUX, MARINGUES ET VERTAIZON

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre du SIAD concernant la modification de sa dénomination.

En effet, en raison du redécoupage des cantons l'appartenance des Communes se trouve modifié.

Il est proposé de remplacer le terme « des cantons de » par un autre terme permettant de situer géographiquement les Communes adhérentes sans référence aux cantons dont les délimitations sont modifiées par décret.

Suite à la réunion du 10 juin 2014 du SIAD, il a été décidé la modification suivante : le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile des Cantons de Lezoux, Maringues et Vertaizon deviendrait Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile des Secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon.

Après discussion, les Membres présents du Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :
de donner un avis favorable à la modification des statuts du SIAD, Article 1er.